
Fwd: -Consultation publique GPMNSN

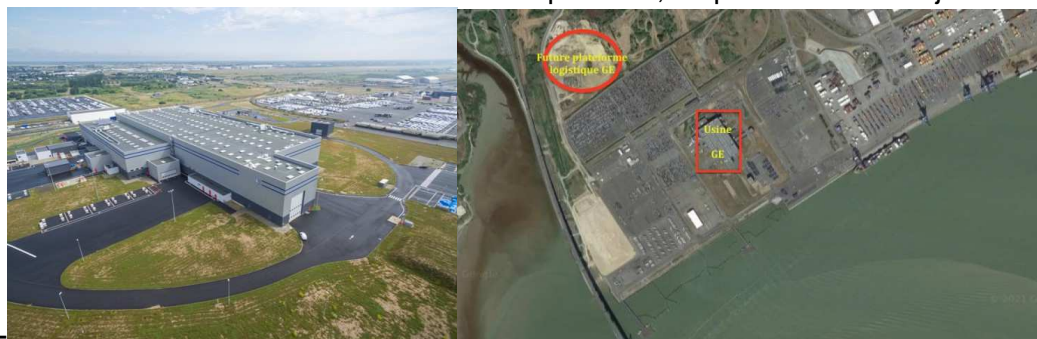
Date: mer. 9 nov. 2022 à 11:48

Subject: Fwd: -Consultation publique GPMNSN

Projet de construction par Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire – commune Montoir-de-Bretagne
Construction de trois halls métallo-textile pour GE, en plus des deux déjà obtenus en 2021.

Consultation publique GPMNSN – Montoir de Bretagne.

Construction de trois halls **métallo-textile** pour GE, en plus des deux déjà obtenus en 2021.



Veillez noter les constats et interrogations de l'association des habitants du village de Gron, commune de Montoir de Bretagne .

Conséquences sur l'environnement et la population.

1er point : il s'agit clairement de bâtiments à vocation industrielle, avec activités d'assemblage et de logistique pour les bâtiments 1, 2 et 3. Pour le bâtiment H12, page 18, on découvre le mot « gestion » **qui semble choisi pour ne pas donner d'information sur les activités prévues.** Page 59, on découvre quelques détails dont une activité de nettoyage sans plus de précision! On peut légitimement s'interroger sur d'éventuelles pollutions si des solvants sont utilisés.

On découvre aussi que les éléments seront livrés au bâtiment GE. On s'interroge sur l'emplacement choisi. **Pourquoi ne pas construire ce bâtiment plus près de GE,** cela évitera des transports coûteux en émissions de gaz à effet de serre.

Pour le bâtiment H7, on lit qu' il ne sera pas exploité par GE ,qu' il n'est pas lié à l'activité de l'usine **GE** , que **sa future occupation n'est pas connue** . Alors, on peut se demander **quel intérêt aurait un industriel à utiliser à des fins logistiques un bâtiment qui serait enfermé dans le site de GE.** Il est inadmissible qu'une autorisation de construction soit accordée pour ce bâtiment H7, dans les conditions de méconnaissance du bénéficiaire, de ses activités et de ses impacts.

2eme point : Page 75, il est mentionné une concentration de naphtalène ,hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) produit à partir de goudrons, de houille ou de pétrole (H351 cancérigène possible) dans les sols supérieure à un niveau de référence. Pourquoi ne pas noter la valeur trouvée ?

Évoquer la génération de naphtalène lors de la combustion incomplète de carburants est surprenant, quand la littérature (<https://www.cancer-environnement.fr/fiches/expositions-environnementales/naphtalene/>) indique qu'il est très volatil .Par ailleurs, l'occupation précédente par les Sablières de l'Atlantique ne conforte pas l' hypothèse d'une combustion de carburants ou de bois. **Par contre l'entreposage du mazout suite au naufrage de l'erika oui!**

3ème point : CETRA

pages 47-48,Il est mentionné que CETRA maintient une partie de ses activités sablières au nord de la parcelle.

Dans le cadre de l'étude de zone en cours sur le territoire de la CARENE,, CETRA a déclaré des émissions diffuses de silice cristalline qui est un produit cancérigène avéré par le CIRC (**Centre International de Recherche sur le Cancer**) . Par vents de Nord-Ouest, qui sont assez fréquents dans l'année, ces particules atteindront la zone ciblée et pourraient donc impacter les employés des bâtiments.

4ème point : Qualité de l'air.

a) 'Air Pays de la Loire ne manque pas de souligner (p131) que les escales de navires accostant à Donges et Montoir de Bretagne sont des grands émetteurs de polluants. Au vu de l'installation de GE près de la Loire, on peut penser qu'une partie des flux logistiques transiteront par des navires. Or, le dossier ne mentionne aucune émission de SO₂, NO_x liées à des activités fluviales ou maritimes.

b) Évolution des concentrations de PM_{2.5} et NO₂(dioxyde d'azote).

Alors que Saint-Nazaire est identifiée comme ZFE, Zone à faible émission,alors que l'OMS a révisé en 2021 ses recommandations en les ajustant sévèrement ,alors que la CARÈNE subit une **surmortalité prématurée de 28%**, en particulier par cancer et que plusieurs études prouvent maintenant que les particules fines, les fumées de soudage, les COV, les métaux lourds largement émis dans la CARÈNE mais non mesurés sont cancérigènes, alors que la Commission Européenne confirme pour 2030 des seuils se rapprochant des recommandations OMS avec 10 µg/m³ pour les PM_{2.5} et 20µg/m³ pour les PM₁₀ et le NO₂ ,**Le dossier ose présenter (pages 200-201) des concentrations en croissance et des projections qui dépassent le seuil des PM_{2.5} de 10 µg/m³ même en teneur moyenne et alors que l'entreprise œuvre dans le secteur électrique éolien, on continue d'émettre de nombreux polluants avec des transports routiers classiques voire XXL !**

Réussir la transition écologique en préservant les identités villageoises !

En synthèse, le projet s'habille de termes comme « énergies renouvelables » dans le cadre d'une transition énergétique et écologique MAIS ne présente aucune approche qui contribuerait à baisser les émissions de polluants industriels dans la région .**Aucune exemplarité stratégique**, alors que l'environnement local ne respecte pas la santé de la population et son espace de vie.

L'adoption d'un projet pour l'avenir,c'est réussir la transition énergétique, écologique tout en tenant compte du respect et de la Santé des riverains et des employés !

Aucune mesure n'est prise (plantations d'arbres,aménagement des routes,pistes cyclables),pour protéger la santé des habitants du village de Gron, de Méan et de Penhouet !

Pour rappel, Gron, village très ancien de 400 âmes encore aujourd'hui,(en 1060 on le trouve indiqué sous la forme de Grun Hal et Grun Hiar), de la commune de Montoir a été fondé au Vème siècle bien

avant le grand port maritime

Pour l'association des habitants du village de Gron, le président .

Yannick Magne

75 rue Anatole France

44550 Montoir de Bretagne